

Extrait du Valenciennes Métropole.fr

<http://www.valenciennes-metropole.fr>

Au service de l'économie et de l'emploi

- Actualités - Dossiers - L'emploi, une priorité -



Date de mise en ligne : jeudi 23 juin 2005

Valenciennes Métropole.fr

Attirer les entreprises, développer l'emploi sur le territoire, telles sont les missions du service du développement économique de Valenciennes Métropole.



Avec la création de Valenciennes Métropole, les élus ont pris la compétence en matière de développement économique. Ce choix a été fait pour deux raisons : pour contribuer à faire reculer le chômage qui reste préoccupant sur le territoire ; pour accroître les rentrées en matière de taxe professionnelle (la TP). La TP demeure en effet l'une des principales ressources de l'agglomération et des communes membres auxquels elle est reversée.

En phase avec l'évolution du monde économique

Dirigé par Jean-Luc Legarez, le service du développement économique de Valenciennes Métropole met en place la politique des élus et assure plusieurs missions. Afin de favoriser l'implantation d'entreprises, il veille à la création de parcs d'activités dans l'agglomération. Le développement de l'immobilier tertiaire en centre-ville et périphérie est également une priorité afin d'accueillir des bureaux d'études et d'ingénieries, des activités de service. Le service aide les entrepreneurs à monter leurs projets que ce soit pour des reprises ou des créations d'activités. Valenciennes Métropole a ainsi participé à la mise en place du Satellium et de B2S. *“Une de nos préoccupations est de maintenir un tissu industriel suffisamment diversifié”,* insiste Jean-Luc Legarez. Pour cela, il faut être en phase avec l'évolution du monde économique et s'adapter aux nouvelles tendances. Le développement des plate-formes logistiques en est une. Valenciennes Métropole s'est positionnée en favorisant l'implantation de la plate-forme Conforama qui créera 100 emplois.

En collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie du Valenciennois, le service concourt au réaménagement des friches industrielles situées dans le périmètre de la zone franche urbaine NéOval et à la mise en place d'immobiliers d'entreprises avec des partenaires publics ou privés. L'objectif étant de favoriser l'implantation à NéOval de Petites et moyennes entreprises (PME) et de services. En matière de développement économique, deux dossiers seront à suivre dans les prochaines semaines : la candidature du Valenciennois et de la Région pour un pôle de compétitivité dans le domaine des transports terrestres et celle de l'arrondissement pour un pôle de compétitivité numérique.

" Direction du développement économique de Valenciennes Métropole : 03 27 200 200.